



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Pointe-à-Pitre, Vendredi 19 juillet 2019

Cabinet du Maire

Le Maire,

à

**Monsieur Edouard PHILIPPE**  
Premier Ministre

**Madame Annick GIRARDIN**  
Ministre des Outre-Mer

Nos réf. : CAB/JP/FS/CW-2019-07/37  
Objet : Courrier du Préfet du 17 juillet 2019

Monsieur le Premier Ministre,  
Madame la Ministre des Outre-Mer,

Je prends lecture sur les réseaux( !) ce jour de la lettre qui vous est adressée par le préfet de région Guadeloupe monsieur Philippe GUSTIN. Je suis stupéfait d'y lire qu'il persiste à vous demander de signifier ma révocation comme maire, mandat que le peuple m'a donné à deux reprises et sur lequel il aura à statuer dans moins de 8 mois. Je constate qu'il anticipe et se substitue au juge des comptes saisi du Budget de la Ville.

Je suis atterré que les arguments qu'il met en avant n'ont fait en amont l'objet d'aucune discussion contradictoire.

Je me vois, à mon corps défendant au cœur d'un procès sans avoir jamais été entendu ni qu'il m'en ait été signifié clairement les motifs réels.

On vous fait ainsi remonter une appréciation partisane des réponses faites par la ville aux questions posées dans le courrier préfectoral et qui ont mobilisées toutes les énergies de notre ville. Il nous semble ainsi que l'on attend de la ville des réponses à des questions non formulées et ce dans un refus constant d'engager un dialogue clair et constructif avec son maire.

Madame la ministre, pressentant cette volonté du préfet de ne pas construire avec le maire de Pointe-à-Pitre que je suis ce dialogue constructif pour les finances communales je vous ai demandé à être entendu. Dans votre courrier du 04 juin 2019 vous m'avez laissé entendre que cela serait possible après l'étape du dialogue avec le préfet. Je réitère aujourd'hui ma demande auprès de vous.

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, sur les points évoqués dans le courrier qui vous est adressé j'apporte immédiatement des éléments factuels qui montrent combien les assertions qui s'y trouvent sont faussées et ne traduisent nullement la volonté d'aider la ville

dans une trajectoire vertueuse. Vous trouverez ci-joint des réponses à quatre des points évoqués<sup>1</sup> : la masse salariale, la comptabilité d'engagement, la sincérité des comptes et le contrôle du travail supposé non fait par les territoriaux. Mais l'orientation que prend ce courrier montre bien que ce n'est vraisemblablement pas là le cœur du sujet.

Il vous est demandé de faire de la révocation du maire de Pointe-à-Pitre un exemple politique pour encadrer les collectivités des outre-mers uniquement sur une base comptable nonobstant l'histoire des territoires qui sont les nôtres, les aspirations de nos peuples et le rôle essentiel des collectivités locales de proximité pour palier à la détresse sociale, au sous équipement et à leur diversité politique.

C'est une lourde responsabilité qui est la vôtre.

Je ne mésestime pas l'importance pour nos économies territoriales de consolider les bases financières des collectivités. Je continue pour autant à assumer la tête haute le développement exceptionnel de la ville de Pointe-à-Pitre depuis 10 ans à travers une rénovation urbaine qui met en sus, à l'abri du risque sismique des milliers de mes administrés.

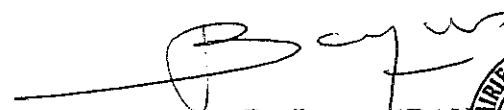
J'affirme avoir apporté avec mes cadres les éléments susceptibles de mener la commune vers la voie du redressement financier et que balayer d'un commentaire méprisant les efforts déjà produits ayant conduit à une réduction mesurable des dépenses courantes de la ville n'est pas juste. Mais je sais également que cela ne se fera durablement qu'avec, en sus, des mesures globales sur les finances locales des outre-mers. La ville et ses maires n'ont cessé en effet depuis 14 ans d'attirer l'attention de l'Etat sur le poids des charges de centralité concentrées sur un territoire qui en taille est le plus petit territoire urbain de France.

Loin d'être inactif, j'ai personnellement contribué par ailleurs aux réflexions aux côtés du Sénateur Georges PATIENT sur les besoins d'une meilleure péréquation pour les villes des outre-mers, question d'abord reconnue par la cour des comptes, mentionnée par le Chef de l'Etat dans sa rencontre avec les maires des outre-mers et plus récemment actée par le comité des finances locales. La singularité de Pointe-à-Pitre, petit territoire avec des charges de centralité démesurées au regard de sa taille, son rôle dans la mise à disposition de la population Guadeloupéenne de services et d'équipements absents pendant longtemps du territoire en font un cas à part qui ne se fonde pas ipso facto dans les normes des collectivités hexagonales. La récente proposition de loi sur l'organisation territoriale, reportée en 2018, montrait ainsi la tragique perspective pour la ville de l'application dans un tel projet du volet sur les charges de centralité (au prorata du nombre d'habitant) et ce n'est qu'un exemple.

Je ne crois donc pas qu'une chasse aux sorcières relayée par le préfet soit de nature ni à régler plus vite ces questions budgétaires de nos villes ni à grandir notre République qui n'a de sens que dans sa pluralité et dans l'équilibre des pouvoirs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

<sup>1</sup> Voir Annexes

  
Dr Jacques BANOL



## ANNEXES

### ➤ Contexte

- Le Préfet fait des remarques concernant le CA 2018 et le BP 2019 dans sa note du 17 juillet 2019. Les CA 2018 et BP 2019 ont été votés le 14 juin 2019 et transmis à la Préfecture en dématérialisé, le samedi 15 juin.

La CRC en a été saisie une seconde fois (puisqu'une première saisine était intervenue dès le 6 juin 2019) par le Préfet le 18 juin 2019.

Par suite, à ce titre, la CRC a demandé à la ville la transmission de très nombreux documents et explications, le mardi 9 juillet, pour une réponse attendue avant le lundi 15 juillet 2019.

Ainsi, le Préfet n'a pas jugé utile d'attendre le retour d'analyse de la CRC des documents budgétaires transmis par la ville. Cette analyse qui en droit, relève d'une procédure contradictoire pour pouvoir tirer les conséquences, et non pas d'une première lecture à charge contre la Ville.

### ➤ Sur la masse salariale

Le poste de la masse salariale des agents de la ville diminue en 2019 de 768 000 € en mettant en application les principes suivants : non renouvellement systématique des départs à la retraite, non renouvellement des contractuels, transferts d'agents à la communauté d'agglomération CAP EX.

Cependant, la CRC dans son dernier avis, dans le cadre de la régularisation de la mise à disposition du personnel de la Caisse des écoles, préconisait d'inclure dans le 012 la somme de 500 000 euros correspondant au remboursement des salaires des agents. Aussi au BP 2019, le 012 est augmenté de 500 000 euros, et le 065 réduit d'autant.

De plus, la prime d'assurance statutaire due pour l'année 2017 de 653 820 euros, n'avait pas fait l'objet d'un engagement pour liquidation. En conséquence, la régularisation s'est faite cette année.

### ➤ Sur la sincérité des comptes minorant les dépenses et majorant les recettes

- Nous tenons à rappeler que toutes les règles éthiques, juridiques et comptables nécessaires au bon établissement du BP 2019 de la ville de PAP ont été respectées. La ville a notamment tenu compte de tous les éléments en notre connaissance.
- En effet, concernant les recettes, seuls les montants faisant l'objet d'une notification ou d'un document émanant des services de l'Etat ont été inscrits. Les recettes n'ayant pas fait l'objet de notification ont été évaluées selon le principe de prudence en tenant compte notamment du niveau de réalisation de l'exercice 2018.
- Il en est de même pour les dépenses, les mêmes règles de sincérité et d'éthique ont été respectées par l'administration. De plus, nous confirmons la volonté

pleine et entière de la ville de maintenir leur diminution. Ainsi, la grande majorité des chapitres concernant les dépenses ont été réduits. A titre d'exemple, le 611 du chapitre O11, est diminué de 2 M 2.

➤ **Sur les procédures d'engagement et de la commande publique**

- La ville confirme le respect des procédures de passation des marchés comme elle l'a démontré dans son dossier adressé au Préfet. Ce respect fait l'objet d'un contrôle permanent par le service de la commande publique.
- Concernant les procédures d'engagement, il est rappelé que la ville a mis en œuvre une organisation rigoureuse lui permettant désormais le respect des dites procédures d'engagement. A ce titre, une procédure a été formalisée et a fait l'objet d'une communication par note à l'ensemble des services. Aujourd'hui toutes les commandes passées par la ville font l'objet d'un processus d'engagement comportant six niveaux de contrôles de validation.
- Sur le contrôle du travail fait par les agents territoriaux, les procédures propres à la fonction publique sont appliquées pour tous les agents qui font un travail effectif et l'on peut s'étonner de cette suspicion particulière à l'égard des agents de la ville.